

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
DARVAULT N° 2026/09**

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 18H00

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de Darvault, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2026 par Monsieur JEULIN Fabrice, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme GAUTREAU Catherine, doyenne d'âge.

Etaient présents : M. JEULIN Fabrice, Mme GAUTREAU Catherine, M. DEMASSON Frédéric, Mme GAUCHER Martine, M.BRY Cyril, Mme GOMES Hélène, M. BROCHON Eric, Mme DA COSTA FERREIRA Sandrine, Mme PAQUIN Emilie, M. AUBRY Jérôme, Mme BONNIN Emilie, M. QUINTANEIRO Samuel, M. DELANNAY Liévin,

Absents excusés : M. CONSTANT François, pouvoir à M. DEMASSON Frédéric
M. SANGUEDO Vaea, pouvoir à Mme GOMES Hélène

Absents :

Membres en	
Exercice	15
Présents	13
Votants	15

Le Conseil choisi pour secrétaire de séance, BONNIN Emilie

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Darvault étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S)
- 15 voix CONTRE,

Décide de fixer à QUATRE le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur JEULIN Fabrice à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.